

o.411.663 - GY/mk

Berne, le 21 janvier 1977

Note de dossier

Résumé des principales questions
traitées le 10 janvier 1977 lors
d'une réunion au siège du CICR
en présence du Chef du Département

Participants: Monsieur le Conseiller fédéral Pierre Graber

Monsieur le Président Alexandre Hay

Monsieur le Vice-Président Jean Pictet

Monsieur Claude Pilloud

Monsieur Jacques Moreillon

Madame Danièle Bujard

Monsieur René-Jean Wilhelm

Monsieur l'Ambassadeur Rudolf Bindschedler

Monsieur Pierre de Graffenried

Monsieur l'Ambassadeur Jean Humbert

Ordre du jour: I. Contacts bilatéraux du CICR et du DPF
avant la quatrième session: bilan des
consultations déjà effectuées et relevé
des contacts futurs en vue de leur har-
monisation.

II. Questions de fond.

Ad I: Contacts bilatéraux du CICR et du DPF

1. Voyages déjà effectués par le CICR:

- New York - Mexico - Bogota:

M. Pilloud a déjà informé le Département des résultats de son périple,

- Paris - Bonn - Bruxelles:

Madame Bujard a adressé un bref rapport à ce sujet au Département,

- Varsovie:

M. Moreillon en a déjà informé le Département.

2. Voyages futurs prévus par le CICR:

- Alger - Lagos - Nairobi - Addis-Abéba (pour l'OUA uniquement) - Le Caire:

M. Moreillon se rendra dans ces capitales du 27 janvier au 11 février, en compagnie de M. Michel Veuthey.

Le CICR attache beaucoup d'importance à ce que les représentants du Tiers Monde soient présents à Genève à partir du 17 mars déjà et souhaite que le timing des voyages de l'Ambassadeur Marcuard soit coordonné de telle manière à ce que M. Moreillon puisse l'informer des résultats de son voyage.

- Inde:

Le Président Hay se rendra en Inde au mois de mars. La personne qui l'accompagnera pourrait éventuellement s'arrêter en Iran également.

3. Voyage déjà effectué par le DPF:

- Paris:

L'Ambassadeur Bindschedler s'est rendu à Paris les 6 et

7 janvier et y a eu des entretiens avec M. Ribo (sous-directeur de la Direction des affaires internationales au Quai d'Orsay) et avec le Colonel de Gabory. M. Bindschedler relate qu'un grand accord existe entre les vues suisses et françaises quant à la majorité des problèmes de substance.

Pour ce qui est de l'amendement français pour un article 74 bis, les Français insistent toujours encore sur le fait qu'il ne s'agit ici pas de représailles. M. Bindschedler proposa à ses interlocuteurs d'aménager ce texte en y apportant des restrictions plus nuancées pour limiter à des "reprisals in kind" (violation de la même règle seulement) les représailles à l'égard de la population civile.

Les Français ne peuvent accepter l'article 42 et le qualifient de résultat d'un problème interne entre Américains et Vietnamiens. Ils déplorent la faiblesse du camp occidental et étudieront l'idée soulevée à titre d'information par M. Bindschedler, à savoir de remplacer cette disposition par une proposition protégeant les mouvements de résistance dans les territoires occupés.

La France partage également nos vues quant aux mercenaires et pense que l'on pourrait faire adopter une adjonction du respect des garanties fondamentales tout en étant, comme nous, d'avis que la meilleure solution, peu réaliste toutefois, consisterait en la suppression de cet article qui est contraire à l'esprit d'une convention humanitaire. M. Bindschedler a dès lors l'intention de proposer que les mercenaires soient traités dans une autre convention, dans le cadre des Nations Unies par exemple. (Cette idée pourrait être portée à la connaissance des interlocuteurs de nos Ambassadeurs itinérants, sans qu'il lui soit donné une étiquette suisse toutefois).

Quant aux réserves, les Français préféreraient ne pas en avoir du tout mais étudieront la proposition qui leur a été soumise par M. Bindschedler et tendant à suggérer le système renversé de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (approbation de la réserve par une majorité).

La France est opposée aux commissions d'enquête, voulant éviter tout double emploi avec les Puissances protectrices. M. Bindschedler a suggéré comme possibilité de compromis la création d'un Protocole facultatif.

Les interlocuteurs du juriconsulte du Département sont optimistes quant au Protocole II et sont opposés à toute proposition visant à limiter ou simplifier son texte.

Finalement, M. Bindschedler a également fait part de son idée de n'adopter que les dispositions de la Commission II relatives à la population civile ainsi que l'article 5 concernant les Puissances protectrices au cas où la Conférence devait aller au-devant d'un échec total.

Les interlocuteurs français pensent que seule une minorité d'Etats signera et ratifiera les Protocoles, ceux-ci contenant par trop d'articles inacceptables.

Les interlocuteurs de l'Ambassadeur Bindschedler n'ont pas relevé le fait que, peu de temps auparavant, Madame Bujard s'était également rendue à Paris. De tels voyages consécutifs ne devraient dès lors pas avoir d'effets négatifs d'autant plus que les interlocuteurs ne seront, dans la plupart de cas du moins, pas les mêmes pour le CICR que pour le DPF.

4. Voyages CICR - voyages DPF: comment éviter qu'il y ait double emploi ou confusions

De manière générale, les participants de la réunion sont

convenus que les démarches du CICR porteraient davantage sur les questions d'organisation (séance du bureau le 17 mars, entretiens à Genève après cette date) et de principes ("faire vibrer la corde humanitaire") alors que celles du DPF viseraient plutôt des questions de fond sans pour autant mettre par trop en évidence la position de la délégation suisse. Il s'agira donc de tâter le terrain pour voir comment les Gouvernements consultés comptent opérer lors de la quatrième session, de sonder les tendances et difficultés principales et de déterminer si des mesures draconiennes pourraient être acceptées pour terminer les travaux de la Conférence. Pour ce qui est des entretiens informels à partir du 17 mars, l'idée prévaut qu'il faudra se laisser inspirer par un pragmatisme tout à fait sage, tout dépendant des résultats de ces démarches bilatérales et de la qualité et du nombre des personnes présentes à Genève. Tous les participants concluent à ce sujet qu'il ne faut pas être précis quant à la durée de ces échanges de vue à Genève dans la note d'invitation y relative.

La question, à savoir s'il y aurait lieu de prier d'autres Gouvernements à faire de telles démarches, par exemple le Canada pour le Commonwealth, n'a pas été clairement tranchée, mais les doutes quant à leur efficacité prévalent auprès de tous les participants. L'Ambassadeur Bindshedler a demandé à ses interlocuteurs français s'ils ne pouvaient entreprendre une telle action auprès de la Communauté francophone. Or, M. Ribo s'est déclaré très sceptique, l'influence française étant minime. La même chose vaut probablement aussi pour le Commonwealth.

Ad II: Questions de fond

1. Le CICR et le DPF ont, à plusieurs reprises, discuté les divers points en suspens dans le cadre du groupe de tra-

vail institué à cet effet et sont parvenus à une unité de doctrine presque totale. Une seule divergence subsiste encore, celle relative au terme "toutes parties au conflit" au Protocole II. Le CICR, qui avait d'abord accepté de remplacer cette formule par une autre est revenu sur sa décision, étant d'avis que la suppression de "toutes parties au conflit" entraînerait de graves conséquences à cause de l'article 1 qui repose sur le principe de l'égalité des parties. Si ce principe n'était pas maintenu, il faudrait - selon le CICR - renoncer au champ d'application et considérablement simplifier le texte du Protocole II. Le CICR a aussi peur de ouvrir la discussion sur ce terme, estimant qu'il ne s'agit là pas uniquement d'une question de rédaction mais d'un problème de fond. Cette Question doit encore être éclaircie avant la reprise de la Conférence.

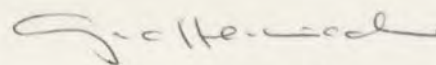
2. Pour ce qui est de la signature des Protocoles additionnels et de l'Acte final, les participants de la réunion sont d'avis qu'il ne faut pas revenir sur notre décision de tout entreprendre pour que les Protocoles puissent être signés dès la fin de la Conférence. Quant à savoir s'il est nécessaire de prévoir une cérémonie de signature quelques mois après la fin de la Conférence, cette question pourrait être soumise au Bureau le 17 mars.

Alors que tous les participants s'accordent à penser que le consensus est malgré tout la meilleure solution en vue d'éviter la prolifération des réserves, force est de constater que l'on ne pourra probablement éviter ni des votes ni des réserves. Il faut s'attendre à ce que les Gouvernements tarderont à signer les Protocoles. Un délai d'un an devra de ce fait être prévu pour la signature.

3. En ce qui concerne le problème des représailles, le Bureau devra réaffirmer la décision de la Conférence d'attribuer

l'ensemble de ce problème à la Commission I. Quoiqu'il serait peut-être tentant de renvoyer les représailles à la Commission III pour décharger la Commission I, une telle manoeuvre ne saurait être acceptée par les délégations de la Commission I.

4. En vue de décharger la Commission I, il conviendrait de proposer au Bureau la création d'un groupe spécial dépendant directement de la Conférence plénière et chargé des dispositions finales et des réserves.
5. Finalement le Président de la Conférence estime que plusieurs Etats devraient se concerter pour faire une démarche à Oslo en vue du remplacement de M. Ofstad à la Présidence de la Commission I. En dernier ressort, une démarche suisse au niveau ministériel pourrait être envisagée.



(Graffenried)

- Copies:
- Monsieur le Conseiller fédéral Pierre Graber
 - Monsieur l'Ambassadeur R. Bindschedler
 - Madame le Ministre F. Pometta
 - Monsieur l'Ambassadeur S. Marcuard
 - Monsieur l'Ambassadeur F. Pictet
 - Monsieur l'Ambassadeur J. Humbert
 - Monsieur H. Reimann
 - Monsieur R. Pasche
 - Monsieur H. von Arx